



Fin de travaux baie vitre au garage

Par balloubac

j'ai obtenu l'autorisation de poser une baie vitree a la place de ma porte de garage on me demande maintenant attestation fin de travaux je vois qu'il y a plien d' attestation a fournir comment faire et les faut elle toute merci d'avance pour vos reponse

Par Al Bundy

Bonjour (c'est mieux de commencer par une marque de politesse),

Pour un changement de baie vous n'avez aucun document annexe à joindre à la DAACT.

Par Burs

Bonjour,
pour un changement d'ouverture, c'est une déclaration préalable que vous avez fait. Celle ci n'impose pas de fin d'attestation de travaux contrairement au Permis de construire.

Par Al Bundy

pour un changement d'ouverture, c'est une déclaration préalable que vous avez fait. Celle ci n'impose pas de fin d'attestation de travaux contrairement au Permis de construire.

Attention c'est une erreur, car tous les travaux sont soumis à DAACT : L.462-1 et R.462-1 CU